

# Envie d'un tatouage ou d'un piercing : ce que je dois savoir

**SELARL des Drs AMOUYAL & ALBERGEL**

Adresse du site : [www.docvadis.fr/docteurs.amouyal.albergel](http://www.docvadis.fr/docteurs.amouyal.albergel)



Validé par

le Comité Scientifique Médecine générale

**Les tatouages et les piercings doivent être réalisés dans des conditions d'hygiène rigoureuses pour éviter tout risque ou complications.**

## **Je veux me faire tatouer, existe-t-il des contre-indications ?**

Oui. Le tatouage consiste à perforer la peau à l'aide d'aiguilles pour y déposer des pigments colorés. Le tatouage peut donc être considéré comme une plaie qui peut s'infecter. Le tatouage n'est pas recommandé dans les situations suivantes :

- Vous avez des troubles de la coagulation. Exemple : vous êtes hémophile.
- Vous êtes séropositif(ve).
- Vous avez de l'herpès.
- Vous avez une hépatite B ou C (une vaccination contre l'hépatite B est d'ailleurs fortement souhaitable avant un tatouage).
- Vous êtes diabétique.
- Vous souffrez d'insuffisance rénale.
- Vous avez une cardiopathie (maladie du cœur).
- Vous êtes allergique et vous risquez de réagir aux encres et aux pigments utilisés.
- Vous avez une maladie auto-immune (maladie touchant le système immunitaire).

Le tatouage est également déconseillé si vous êtes enceinte ou si vous allaitez votre bébé. Il est donc

fortement conseillé de vous assurer auprès de votre médecin de l'absence d'antécédents d'allergie et de contre-indications au tatouage. En outre, avant 18 ans, tout tatouage ou piercing exige une autorisation parentale écrite.

## **Existe-t-il un cadre réglementaire qui doit être respecté lors d'un tatouage ?**

Oui. Pour le tatouage, comme pour le piercing, les locaux dans lesquels sont réalisés les actes doivent avoir reçu l'agrément des autorités sanitaires, après une inspection adéquate. Les tatoueurs doivent être déclarés auprès de la préfecture après avoir suivi une formation spécifique réglementée. Avant le tatouage, vous devez recevoir, de la part du tatoueur, une fiche d'information établie par les pouvoirs publics vous détaillant les divers risques que comporte le tatouage. Après un délai de réflexion de 15 jours, vous devez donner votre consentement éclairé sous forme d'un document écrit signé.

## **A quoi dois-je être vigilant(e) lors d'un tatouage ?**

Vous devez savoir qu'un tatouage est « pour la vie ». Certains moyens font disparaître le dessin, mais laissent des traces disgracieuses. Avant de vous faire tatouer, il est recommandé d'observer la manière dont travaille le tatoueur. Vous pouvez demander à voir les lieux (appelés généralement studio) et vérifier les conditions d'hygiène. Vous devez vous assurer qu'il respecte les règles d'hygiène, afin de limiter le risque d'infection. Pour cela, le tatoueur doit :

- Se désinfecter les mains et les ongles.
- Porter des gants de chirurgie, à usage unique.
- Nettoyer et stériliser le matériel avant son utilisation.
- Désinfecter votre peau avant le tatouage, puis lorsque le tatouage est terminé.
- Mettre un pansement protégeant votre peau.

Le studio de tatouage est un endroit où il est interdit de manger, de fumer ou d'être accompagné d'un animal.

## **Quels soins dois-je apporter à la suite d'un tatouage ?**

Vous devez surveiller la cicatrisation de votre tatouage qui prendra environ deux semaines et prévenir le risque d'infection. Vous devez, après vous être soigneusement lavé les mains :

- Changer rapidement (3-4 heures après) le pansement posé par votre tatoueur. Nettoyer votre tatouage à l'aide d'une solution antiseptique douce (ou un savon doux), puis appliquer sur le

tatouage un onguent en fine couche (type vaseline) ou une crème cicatrisante, puis mettre un nouveau pansement sec.

- Remplacer votre pansement, nettoyer et hydrater le tatouage toutes les 4 heures environ dans les premiers jours, puis réduire la fréquence à mesure que la cicatrisation progresse.
- Ne pas vous exposer au soleil ni aux UV avant la cicatrisation complète (1 mois environ).
- Ne pas gratter les peaux qui se forment sur le tatouage, mais les laisser tomber d'elles-mêmes.
- Eviter les bains durant 1 mois environ.

Tatouage ou piercing : apportez tous les soins nécessaires à une bonne cicatrisation pour prévenir le risque d'infection.



*Tatouage ou piercing : apportez tous les soins nécessaires à une bonne cicatrisation pour prévenir le risque d'infection.*

## Quelles peuvent être les complications d'un tatouage ?

Les complications les plus fréquentes sont de nature infectieuse. Certaines peuvent être graves. Une réaction inflammatoire locale est normale dans les jours qui suivent le tatouage. Par contre, elle ne doit pas excéder 15 jours. Si c'est le cas, vous devez consulter votre médecin. Si, après plusieurs jours, vous notez l'apparition d'un abcès, d'une surinfection ou d'une rougeur au niveau du tatouage, d'une fièvre inexplicée, vous devez aussi consulter rapidement votre médecin. Les complications allergiques sont également possibles et souvent imprévisibles (eczéma de contact, plaque rouge, urticaire...). Elles peuvent apparaître

immédiatement ou plus tardivement. Leur apparition doit vous amener à consulter rapidement.

## **Quelles différences entre tatouage et maquillage permanent ?**

Les deux méthodes sont similaires. Le procédé est le même et il s'agit de la même technique de

« dermopigmentation ». Mais le maquillage permanent est généralement à visée esthétique. Les pigments utilisés sont conformes aux normes AFSSAPS. Le maquillage permanent, comme le tatouage, est pratiquement impossible à faire disparaître. Le maquillage au henné, au contraire, est une méthode de tatouage provisoire.

## **Quelles sont les contre-indications au piercing ?**

Elles sont identiques à celles du tatouage. Mais, dans le cas du piercing (ou perçage), il faut en plus être tout particulièrement vigilant aux allergies aux métaux, notamment aux allergies au nickel contenu dans certains bijoux.

## **A quoi dois-je être vigilant(e) lors du piercing ?**

Les recommandations de vigilance sont les mêmes que pour le tatouage. L'utilisation d'une crème anesthésique locale est à proscrire. Dans le cas de perçages génitaux, le rejet est fréquent (50 % des cas environ).

## **Quels soins dois-je apporter à la suite d'un piercing ?**

Vous devez surveiller la cicatrisation de votre piercing qui prendra environ :

- 4 semaines pour l'oreille.
- Jusqu'à 6 semaines pour la langue.
- Jusqu'à 12 semaines pour les cartilages.
- 6 mois pour les mamelons et les organes génitaux.
- 12 mois pour le nombril.

Pour prévenir le risque d'infection, vous devez, après vous être soigneusement lavé les mains :

- Changer rapidement (3-4 heures après) le pansement posé par votre perceur. Nettoyer votre piercing à l'aide de sérum physiologique, d'un savon antiseptique doux ou d'une lotion antiseptique douce.
- Remplacer votre pansement, nettoyer et hydrater le piercing une ou deux fois par jour pendant environ 3 semaines, puis à un rythme plus espacé jusqu'à la cicatrisation complète.
- Ne pas vous exposer au soleil ni aux UV avant la cicatrisation complète (1 mois environ).
- Eviter la poussière, les vêtements sales ou serrés.
- Ne pas prendre de bain durant 1 mois environ.

Pour le piercing de la langue, il est recommandé d'utiliser des solutions antiseptiques (bains de bouche contenant un désinfectant type chlorhexidine), notamment après chaque repas, d'éviter les aliments épicés ou acides, et de s'abstenir de tout contact oro-oral ou oro-génital jusqu'à la cicatrisation complète. Pour un piercing génital ou du nombril, il est recommandé de limiter les frottements sur la plaie dus à des vêtements trop serrés, des sous-vêtements ou des ceintures (pour le nombril).

## Quelles sont les complications possibles ?

Les complications les plus courantes sont les infections dues à des bactéries (streptocoques, staphylocoques...). Le risque est augmenté dans les cas où le piercing est réalisé sur une zone à risque comme le nez ou sur des zones de macération comme le nombril ou les organes génitaux. D'autres réactions sont aussi possibles, comme :

- Des allergies (notamment aux métaux implantés) qui peuvent conduire au rejet du piercing, des cicatrisations anormales.
- Des fractures dentaires (pour les piercings de la langue) ou des délabrements tissulaires.

Durant l'année qui suit un tatouage ou un perçage, vous ne devez pas donner votre sang. Les échanges de bijoux sont à proscrire s'ils n'ont pas été au préalable nettoyés à l'eau de Javel diluée (certains produits antiseptiques ne sont pas adaptés) ou, à défaut, à l'alcool à 70° (mais, dans ce cas, le risque de transmission de l'hépatite reste entier !). Le tatoueur ou le perceur doit vous remettre un document vous informant des risques de leur acte, que vous devez lire et signer.